

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant habilitation à enseigner en langue d'immersion**

**A.Gt 04-10-2011**

**M.B. 01-12-2011**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2003 portant des dispositions générales relatives à l'enseignement en langue d'immersion et diverses mesures en matière d'enseignement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 mai 2004 relatif à la procédure d'examen des demandes d'habilitation à enseigner en langue d'immersion et notamment les articles 2 et 3;

Considérant que la requérante Mme Naomi Keren HOBSON est détentrice du titre de «Bachelor of Education», délivré le 1 juillet 1995, par University of Cambridge à Homerton College», et du titre «Qualified Teacher Status (QTS)»;

Considérant que la requérante est habilitée, dans le pays d'origine qui a délivré le titre de «Bachelor of Education», précité, à dispenser son enseignement, en langue anglaise, à des élèves de 6 à 12 ans;

Considérant que la requérante Mme Naomi Keren HOBSON a sollicité son habilitation à exercer la fonction de

- institutrice primaire chargée de cours en immersion linguistique (langue anglaise);

Considérant que la Commission d'habilitation à enseigner en langue d'immersion a remis un avis favorable à ce propos le 24 mai 2011,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Mme Naomi Keren HOBSON, née le 10 mai 1973 à Cherstey au Royaume-Uni, est habilitée à exercer la fonction reprise ci-après :

- institutrice primaire chargée de cours en immersion linguistique (langue anglaise).

**Article 2.** - Le Bachelor of Education, dont est titulaire Mme Naomi Keren HOBSON correspond, pour l'application de l'article 1<sup>er</sup>, au diplôme d'institutrice primaire.

**Article 3.** - Le Directeur général des personnels de l'enseignement de la Communauté française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 octobre 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET